

Flash Mai 2010

L'allocation tactique de notre portfolio modèle reste orientée ce mois ci vers une neutralité sur la poche action, en privilégiant les Usa, le Japon et les pays émergents au détriment de l'Europe.

La croissance est molle en Europe, en reprise aux Usa, en début de surchauffe en Chine. Il y a donc un réel découplage entre les différentes zones géographiques.

Bien que les résultats des entreprises soient globalement en ligne, voire légèrement meilleurs qu'attendus, le marché commence à avoir des difficultés . La montée des risques liés aux dettes des Etats de la zone Euro, commencent à contrarier sérieusement la dynamique haussière des marchés actions qui semblait être présente sur le premier trimestre de l'année. La correction est violente et peut s'amplifier si les dirigeants Européens ne montrent pas rapidement l'existence d'une gouvernance économique unie. Dans un tel scénario, l'euro pourrait continuer à faiblir assez nettement contre l'US\$ Dollar et Yen

Sur les marchés de taux, au-delà de la Grèce, les inquiétudes sérieuses vont perdurer sur les dettes des pays périphériques (Espagne, Portugal, Italie, Irlande). Les difficultés liées à ces dettes vont nous accompagner de nombreux mois.

Le marché monétaire, est entré depuis le début de l'été 2009 dans une zone de très faible rentabilité et il devrait rester à ce niveau tant que la Banque Centrale Européenne ne procédera pas à des retraits de liquidités significatifs. (probablement fin du 4t 2010).

Face à cette situation l'allocation tactique de Fongepar Gestion Financière demeure encore relativement prudente :

Actifs	Zone	Positions
Actions	Europe	- - -
	Usa	+
	Japon	+
	Emergents	+
Obligations Etat Euro	Court Terme	-
	Moyen Terme	-
	Long Terme	-
Obligation Corporate Investment Grade Monétaire	Euro	++
	Euro	+
Note de lecture	+ sur- pondérer = neutre - sous -pondérer	

M Michallet
Directeur Général
Le 07/05/2010

SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE



Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. En outre, du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document ne peuvent être que partielles.

